

**Zeitschrift:** Schweizerische Militärzeitschrift  
**Band:** 16 (1850)

**Artikel:** Beilage Nr. 1 : Rapport du Comité central de la société des Officiers neuchatelois  
**Autor:** Girard / Lambelet, A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-91824>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Beilage Nro. 1.

### **Rapport du Comité central de la société des Officiers neuchatelois.**

On le sait, l'esprit militaire se distingue non-seulement par l'observance de certaines convenances et de certains devoirs d'honneur, mais généralement aussi par un esprit de fraternité. L'histoire militaire énumère un grand nombre d'épisodes remarquables, à l'appui de ce que nous avançons.

S'il en est ainsi, même entre les militaires de différentes nations, la confraternité militaire exista toujours à un haut degré entre les militaires des contingens des cantons de notre patrie. Quelles qu'aient été nos luttes intestines, durant les guerres de religion, durant nos dernières guerres politiques, on vit toujours, avant le combat, pendant les armistices ou après les hostilités, ceux qui, pour suivre à leurs devoirs militaires, venaient de se battre souvent avec acharnement, se réunir et fraterniser lorsque l'occasion s'en présentait. La fraternité que pratiquaient nos ancêtres avant la sanglante bataille de Cappel, se retrouve encore intégralement à l'époque actuelle. Bien des Suisses ont vu avec un plaisir marqué, en 1845 les soldats de l'armée fédérale fraterniser à l'extrême frontière argovienne, avec les Schwitzois postés à Reiden et Dagmersellen. Ce n'était pas la soupe au lait, mais des bouteilles de vin qu'ils partageaient, et le son des verres remplaçait là le cliquetis des cuillers de bois.

Qui n'a pas vu les soldats fédéraux, après la chute du Sonderbund, fraterniser avec leurs confédérés qu'ils venaient de vaincre? Qui ne sait pas qu'ils partagèrent leurs

rations avec leurs adversaires affaiblis plus ou moins, par la faim et les privations ?

Dans tous les temps de notre histoire, cet esprit de fraternité militaire, si noble jusques dans les grades les plus inférieurs de l'armée, revêt pourtant un cachet de distinction parmi les officiers. C'est encore ce qui a pu se remarquer lors de la guerre du Sonderbund, tant à Fribourg qu'à Lucerne, à mesure que l'on voyait des officiers des deux camps et d'opinions politiques différentes, se voir s'aborder avec joie et causer ensemble avec une certaine familiarité, de tous les détails de l'attaque et de la défense, où ils s'étaient trouvés opposés et en présence.

Il n'y a que la sévérité de la discipline militaire, exercée par des chefs supérieurs passionnés et ennemis de la liberté des opinions, qui ait pu à différentes reprises et dans divers cantons, arrêter dans ses essorts et mettre un frein à l'esprit de confraternité militaire.

Si jamais vérité fut complète, c'est ce qui vient d'être dit, en le rapportant au Canton auquel appartient la section qui vous fait rapport.

Avant 1848; avant l'émancipation effective du joug prussien; avant la révolution par laquelle le peuple neuchatelois conquiert l'honneur de figurer sans réserve aucune dans les rangs de ses chers confédérés; avant cette époque à jamais mémorable pour les républicains neuchatelois, il existait déjà dans notre canton une société d'Officiers. Si nous entrons dans quelques détails à son sujet, ce n'est pas que nous ayons l'intention de blâmer ceux qui y ont figuré. Nous ne voulons que faire allusion à l'esprit antinational, que cherchaient à y faire germer et prospérer quelques officiers (un en particulier) vendus

à l'étranger. Les réunions annuelles qui avaient lieu, n'avaient pas d'autre but que d'entretenir des idées de fidélité sermentale au souverain, au nom duquel on brevetait les officiers neuchatelois, quoique pourtant nos milices ne devaient être organisées que pour le service de la Confédération suisse; on n'y faisait que des libations, pendant lesquelles des discours prussiens, presque à l'exclusion des idées suisses, étaient prononcés. Malheur à celui qui, en pareille occasion, aurait prononcé quelques paroles patriotiques, ou porté un vivat sincère à la Confédération; malheur à celui qui aurait encore parlé avec un plaisir marqué de ses frères d'armes de la plupart des cantons, ils étaient infailliblement menacés par le pouvoir et pouvaient craindre la prison ou la proscription.

C'est par ces moyens, que nous rappelons ici sans passion, que presque tous les essorts de l'esprit militaire fédéral parmi les officiers neuchatelois furent comprimés. Souvent nous aurions vu parmi nos officiers subalternes, quelques-uns d'entr'eux se rendre aux assemblées fédérales des officiers suisses, mais la menace les retenait.

Dès que la révolution du 1er Mars 1848 fut accomplie, dès que notre canton fut doté d'une constitution libérale en vertu de laquelle la réorganisation de nos milices se fit peu à peu et en employant les anciens officiers qui adhérèrent à la république; l'esprit de confraternité militaire, qui animait et animera toujours ceux qui firent la révolution et culbutèrent, en arborant les couleurs fédérales, tout l'édifice de nos vieilles institutions surannées et de notre double position politique devenue un remarquable anachronisme: cet esprit de confraternité militaire eut chez nous un bel essort, un superbe élan. Nous rap-

pellierons d'abord qu'à l'assemblée générale tenue à Soleure en Mai 1848, on y vit déjà figurer isolément quelques officiers neuchatelois. Nous ajouterons, qu'ils furent fort satisfaits de l'accueil cordial qui leur fut fait.

Les officiers de la Chauxdefonds prirent une noble initiative vers la fin de 1848, en convoquant une réunion des officiers de tout le canton, à Chézard, petite localité de l'un de nos districts, aux fins de former une société cantonale qui se mettrait en relation avec la grande société militaire fédérale. Cet appel eut un plein succès. Soixante-huit officiers des différents grades et des différentes armes s'y réunirent et fondèrent la nouvelle société des officiers neuchatelois, dans laquelle un véritable esprit suisse ne cessera jamais d'exister. Un projet de règlement ayant été procuré par les soins d'un de nos officiers, la société, après s'être constituée en assemblée délibérante, le discuta et l'adopta immédiatement. Les assistans à cette première réunion se quittèrent joyeux et satisfaits en se promettant de se revoir au printemps de l'année suivante à Neuchatel.

Nous ferons maintenant remarquer au comité directeur, que quoique, par opposition à ce qui se pratiquait sous notre ancien régime, il soit bien dans l'intention de notre société de s'occuper de science militaire, il ne doit pas attendre beaucoup de nous sous ce rapport, car nos idées ne visent pour le moment qu'à nous élever au niveau de nos confédérés, qui ont acquis beaucoup d'expérience: ce que, grace à notre régime monarchique, nous n'avons jamais eu occasion de faire.

Après avoir pourvu aux divers développemens que nécessitait la constitution de notre société, notre comité

central s'occupa aussi de questions militaires sur lesquelles des mémoires écrits devaient être préparés, pour la réunion du printemps de l'année dernière (1849). Il distribua aux officiers les plus aptes à s'en charger, les questions suivantes :

1. Quels sont les meilleurs moyens d'introduire une bonne discipline dans les troupes neuchateloises ?
2. Considérations sur l'organisation actuelle des carabiniers dans le canton de Neuchatel.
3. Catéchisme sur les devoirs et les droits du soldat.
4. De l'utilité d'une compagnie de cavalerie dans le canton de Neuchatel.
5. De la formation de compagnies d'artillerie de Landwehr.

Le 10 Juin 1849, jour fixé pour la seconde assemblée générale de notre société, vit arriver un grand nombre de ses membres et vingt-neuf officiers qui se firent inscrire et recevoir membres, en sorte que maintenant elle se compose de quatre-vingt-dix-sept officiers. Diverses circonstances empêchèrent la plupart des officiers chargés de faire des mémoires sur les questions proposées, d'exécuter ces travaux. Un seul parvint au Comité, celui sur l'organisation des compagnies d'artillerie de Landwehr. La lecture qui en fut faite parut exciter quelque intérêt parmi les auditeurs.

Tous les officiers qui assistèrent à notre seconde assemblée générale, animés de beaucoup de zèle envers la société, ne se séparèrent qu'après avoir décidé que la société aurait encore une assemblée vers la fin de l'été; mais cette réunion ne put avoir lieu, parce que les contingents neuchatelois s'attendaient à être appelés sur le

Rhin, et que le service actif fédéral que dut faire notre président, y mit aussi empêchement.

Terminant ce rapport, c'est, chers confédérés, animés d'un sincère esprit de confraternité militaire, que nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération très-distinguée.

Au nom de la société cantonale des officiers neuchatelois

**Le comité central.**

En son nom:

*Le Président,*

GIRARD, Major d'Artillerie.

Le Secrétaire provisoire,

A. LAMBELET, Lieut. d'état-maj. c.

Décembre 1849.

Beilage No. 2.

**Bericht der Sektion Basel an das Zentralkomitee  
des schweizerischen Offiziervereines 1850.**

Eidgenossen, Kameraden!

Sie haben uns eingeladen, das eidgenössische Militärfest in Luzern möglichst zahlreich zu besuchen, und gerne entsprechen mehrere Offiziere aus unserer Mitte, deren Zahl wir Ihnen mittheilen werden, dieser Einladung. Es ist immer ein froher Augenblick, die Kameraden wieder zu begrüßen, mit denen man im Dienste und im Felde so manche Strapaze getragen und wohl auch freudig einen ernstern Gang gegangen wäre, als den, den wir im verflossenen Jahre zu gehen hatten.